



Radioamateurs France

Semaine 20, toute vérité est-elle bonne à dire ?

SUITE ... JO du 8 mai 2012

Vos mails lus ici et là (extraits).

Retour sur la F0.

La suppression de la licence de classe 3, en effet depuis l'avènement des F0 on se croyait revenu à l'époque de la CB avec « Je vous reçois avec une bonne radio ! », « Tu modules bien ! », etc., etc... J'en passe et des meilleures ! La bande 144 a été pourrie par une grande majorité de F0 qui trafiquait comme s'ils étaient encore sur le 27 MHz.

Quant au trafic sur les relais, ça me faisait dresser les poils de les écouter trafiquer. Dommage pour les quelques F0 qui prenaient ça au sérieux, d'ailleurs une bonne partie de ceux-là sont devenus F4.

Il serait beaucoup plus utile de dépenser son énergie à obtenir la bande 5.5 MHz ou la bande 72 MHz, d'obtenir l'intégralité de la bande 50 MHz ou que tous les départements obtiennent cette bande, obtenir l'augmentation de la puissance autorisée sur les bandes supérieures à 30 MHz.

Qu'est devenue la solidarité, la convivialité que j'ai connues pendant une ou deux décennies lorsque j'ai passé ma licence en 1971 après quelques années de SWL depuis l'âge de 14 ans, à cette époque, si l'on voulait être radioamateur il fallait construire son matériel soi-même ou modifier et adapter du matériel de surplus, on en était fier alors que maintenant c'est la course à l'équipement et à la puissance pour faire du dx « five-nine » à grands coups de carte bancaire. Mais bon ! Tout cela est bien réel dans tous les domaines et tous les loisirs, même dans le sport.

Mon point de vue ne fera sûrement pas plaisir à tout le monde, mais au moins je m'exprime.

Cher OM,

en ce qui concerne les opérateurs F0, il en est de même avec les conducteurs : certains évolueront et s'amélioreront, d'autres pas. Cela ne dépend que d'eux mais il nous faut aussi faire le ménage devant notre porte, car certains d'entre nous auraient aussi des progrès à faire, en particulier lors des QSO.

En ce qui concerne le 50 MHz c'est en cours depuis... des décennies.

Et pour le 72 MHz, j'ai souvenir qu'il y a près de 25 ans, un OM avait proposé au REF de préparer un dossier... malheureusement cela n'avait pas retenu l'attention du responsable.

Comme quoi rien n'a changé.

Enfin, pour reprendre votre dernière phrase, tout le monde s'exprime.



Radioamateurs France

Un autre mail concernant la F0.

Il est absolument nécessaire de la maintenir, mais surtout pas dans sa version actuelle qui n'est pas satisfaisante. Cette licence doit être et demeurer une porte d'entrée vers le radio-amateurisme, mais ne doit pas devenir définitive...

Elle doit être moins restrictive dans ses possibilités comme c'est le cas dans de nombreux pays... dans ces conditions ce serait un tremplin efficace.

Vos commentaires sont proches de l'examen novice Belge. En effet celui-ci comprend une partie législation, une autre technique et une troisième pratique.

Dans les possibilités de trafic, il y a plusieurs modes et bandes dont les décimétriques en QRP...

ARCEP. Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes.

Avis n° 2012-0323 du 13 mars 2012.

L'ARCEP observe que ce projet d'arrêté vise à supprimer la distinction en trois classes de certificats d'opérateur des services amateurs et note que les dispositions... correspondent pour l'obtention du certificat d'opérateur de classe 2.

L'ARCEP accueille favorablement le dispositif ...dans le sens où il permet de simplifier les modalités liées à l'organisation des examens... tout en assurant aux titulaires des différents certificats délivrés antérieurement, ...la conservation des bénéfices de leur classe.

Retrouvez l'intégralité du texte : JO du 8 mai 2012 texte 286 sur 345.

Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie.

Arrêté du 23 avril 2012 modifiant l'arrêté du 21 septembre 2000.

Art. 2. l'article 3 du 21 sept 2000 est ainsi rédigé :

Le certificat d'opérateur... est équivalent au certificat de la classe 2 délivré antérieurement à la publication du présent arrêté et à la classe HAREC de la recommandation T/R 61-02 de la CEPT. Les titulaires des différents certificats d'opérateur des services d'amateur délivrés antérieurement à la publication du présent arrêté conservent les bénéfices de leur classe.

Art. 4. l'article 5 du 21 sept 2000 est ainsi rédigé :

Les titulaires de certificats d'opérateur des services amateur de classe 3 délivrés antérieurement à la publication du présent arrêté conservent le bénéfice de l'épreuve de réglementation.

Art. 6. l'article 7 du 21 sept 2000 est ainsi rédigé :

Les indicatifs à suffixe de deux lettres devenus disponibles ne sont pas réattribués.

Pour les indicatifs spéciaux, les accords de réciprocité, les radioamateurs étrangers, et pour les séjours de moins de 3 mois dans les pays CEPT, pas de changements.



Radioamateurs France

Retrouvez l'intégralité du texte à l'adresse : JO du 8 mai 2012 texte 195 sur 345.

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000025825514&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

Au vu de ces deux textes, et en particulier l'Arrêté, rien de nouveau par rapport à ce qui était attendu.

En ce qui concerne la F0, on ne peut pas dire que la France était en avance (comme d'habitude en matière de radio-amateurisme). Voir pour mémoire le rappel ci-dessous :

1950 Licence Novice aux Etats-Unis et au Canada
1975 Licence simplifiée en Belgique
2001 Licence Foundation en Angleterre
2004 Licence de base en Belgique

Enfin pour mémoire aussi, la contribution de l'URC lors des consultations de janvier 2012 :

La suppression de la Classe 3 Novice serait un frein important dans le développement du Radio-amateurisme en France, pour la jeunesse ainsi que pour l'existence des Radio-clubs.

Pour le reste, c'est à dire le 50 MHz, ... il faut toujours attendre le « visa » européen...

Rappel :

Cette news letters est relayée spontanément sur les sites et nous les remercions:

<http://f6hqy.com/> et <http://f6oyu.wordpress.com/>

Nous demandons à tous de bien vouloir diffuser largement ces pages. Merci

Nous vous invitons donc à nous faire part de vos commentaires et suggestions pour nous permettre d'enrichir de façon continue notre débat.

Prière d'indiquer vos coordonnées complètes pour que nous puissions vous informer des suivis dont vos commentaires et suggestions feront l'objet.

Pour vos observations, commentaires mais aussi vous inscrire ou malheureusement vous effacer de la liste, une seule adresse à retenir :

(radioamateurs.france @ gmail.com) 73 Dan

En raison de la préparation du site 'radioamateurs-France' la news-letter de la semaine prochaine sera décalée d'une semaine soit à paraître le weekend du 26 mai.

Cette tribune libre accueillie dans ce bulletin n'engage que la réflexion de son auteur